



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC \*\*\*  
LIGUE DU POITOU - CHARENTES

COMITE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME (CD17)

Siège Social : 16 rue Pierre Dornic, 17700 Surgères

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
des membres du Comité directeur  
Rochefort, le 3 octobre 2016**

Excusé : Jérôme Pitor

**Ordre du jour** : Selon convocation

La Présidente ouvre la séance et demande à la Trésorière de faire le point sur le budget du CD.

Valérie Gaborit indique que le budget est en équilibre. Les dépenses sont moins élevées que les années précédentes car il n'y a pas la rémunération de l'ADS. Le CD a fait un contrat de 149 h à Jérôme Pitor pour rémunérer ses interventions.

Dépenses : 8 151 € - Recettes : 8 934,15 €. A noter que le CNDS a donné le montant demandé, soit 3 250 €.

Geneviève observe qu'il y a 434 licences. Pour l'instant, nous sommes un peu plus qu'à la même époque l'année dernière

**Certificat médical** : Le questionnaire annuel n'est pas encore fait. Il devrait être transmis en juillet 2017.

**Championnat de France handisport tir à l'arc** : Geneviève n'a pas de nouvelle, mais le CD est toujours partant. Michel Armengol en parlera à une prochaine réunion

**Stages** : Geneviève propose de programmer des stages types parcours « initiation » campagne, 3D. Déborah Grip est prête pour aider à les mettre en place. Ils pourraient se faire à Oléron. Accord des membres présents.

**Planning de Roland Riou :**

- **Equipe départementale « jeune » arc classique** : un 1<sup>er</sup> regroupement a eu lieu, plus pour voir les jeunes archers avant le stage de Toussaint afin de les observer et parler avec eux des objectifs. Ils étaient une dizaine : 4 filles et 6 garçons qui devraient être sur le stage qui aura lieu à Surgères. Tout est arrêté : logement, restauration, mini bus, gymnase réservé jusqu'à 18 h, etc .

La Secrétaire est chargée de relancer les Présidents de Club pour faire de la publicité pour le stage de Toussaint.

- **Groupe « jeune » arc à poulies** : Geneviève avait suggéré de mettre en place ce groupe. Jérôme et

Roland sont réticents par manque de technicité d'une part et cela ferait beaucoup de jeunes archers avec le groupe arc classique d'autre part. Néanmoins, un regroupement « poulies » pourrait se faire en même temps mais avec 5 archers maxi (voir 6 ?). Donation est volontaire, donc le CD fait une tentative. 1<sup>er</sup> cours à La Jarrie.

- **Projet lié aux compétiteurs DRE Rochefort** : ce projet sera figé au mois d'octobre. Il s'agit d'une action de développement de la structure visant à favoriser l'atteinte des objectifs sportifs de l'équipe DRE.
- **Organisation des heures** : Il faut des heures pour les débutants car Roland sera évalué sur ce groupe courant avril pour les compétiteurs, pas d'évaluation sur le groupe mais une présentation de l'action d'entraînement lors d'un entretien début juin.

**Horaires du CD** : convention spécifique du CD à signer (170 h). Ces heures correspondent au suivi de l'équipe jeune départementale, au suivi sur les championnats départementaux ainsi qu'à la participation aux stages du CD17. Patrick Lebeau est tuteur car il y a des heures à faire également au niveau régional (Stages, formations E1, TNJ, suivi sur compétitions régionales et nationales).

#### Questions diverses :

S'agissant de la formation continue des entraîneurs 1 et 2, dans les autres ligues elle a été mise en place (exemple l'Occitanie). Patrick Lebeau a fait un programme mais il est en attente de validation.

Parution d'un livre intéressant « Amphora Tir à l'Arc à poulies » publié par la FFTA.

**Assemblée Générale** : Programmée à JONZAC le 21 janvier 2017.

Rappel : AG électorale, les candidatures seront les bienvenues.

**Récompenses podiums** : Fernande est chargée de prendre contact avec Jérôme pour la liste des archers méritants.

**Statuts** : Actualisation des statuts à faire avant l'AG du CD. Le département doit élire des représentants du cd à l'AG de la FFTA.

**Chronotirs** : Nicolas VERRE du club de Rochefort remplace Jacques PERROT pour la gestion des chronotirs. Valérie rappelle que c'est aux clubs d'aller chercher sur le site internet du CD la convention qui dorénavant sera en année civile au lieu de l'année sportive. Ce point ne paraît pas poser problème.

\*\*\*\*\*

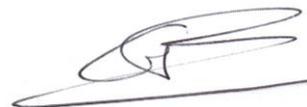
Fin de la réunion 21 h

La Secrétaire



Fernande Mattéra

La Présidente



Geneviève Freund